

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 16 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le seize avril, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le neuf avril deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, M. MARCAULT,
M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET, M. VIGNE
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, C. MOENNE, P. ROUSSEAU-BARATHON,
N. TARDIF

Absents excusés : MME B. CAUL-FUTY donne procuration à MME M. MARCAULT,
M. L. ANTHOINE donne procuration à M. P. ROUSSEAU-BARATHON,
M. S. GAILLARD donne procuration à M. C. MOENNE,
M. J.-P. LE JONCOUR donne procuration à MME C. COUDURIER,
M. F. ROSSET donne procuration à MME M. VIGNE,
MME J. FREMEAUX

Absente : MME B. BRION

Secrétaire de séance : M. J BOEX

~~~~~

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

~~~~~

Monsieur Joël BOEX est désigné secrétaire de séance.

~~~~~

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2017
- Délibérations :
  1. Avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, un local professionnel et logements : Lot 13 Electricité courants forts / faibles
  2. Révision du loyer de l'épicerie pour 2018-2019
  3. SYANE : Travaux d'électrification Chef-lieu Eglise - Approbation du plan de financement
  4. Redevances d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - Fixation du montant pour l'année 2018
  5. Assurance dommages ouvrage pour la construction du bâtiment de la micro-crèche et locaux divers – Marché de services : Choix du candidat retenu
  6. Approbation de l'avenant au Projet Educatif Territorial 2017-2020
- Commission Urbanisme
- Rapports des commissions et groupements
- Questions diverses
- Dates à retenir

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Une phrase redondante dans le paragraphe du Syndicat d'eau doit être supprimée.

Aucune autre remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 26 mars 2018.

## DÉLIBÉRATIONS

|            |                                                                                                                                                                                                      |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>01.</b> | <b>AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET LOGEMENTS : LOT 13 ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS / FAIBLES</b><br><b>Délibération n° 2018-23</b> |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison de travaux pour l'installation de la fibre optique, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 13 relatif à l'électricité courants forts/faibles.

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°3 :

| Entreprise            | Montant initial<br>€ HT | Avenant         | Nouveau montant<br>€ HT | Variation |
|-----------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-----------|
| CORNILLON<br>LOT N°13 | 104 227.55              | 2 100.00        | 106 327.55              | + 2,01 %  |
| T.V.A. 20 %           | 20 845.51               | 420.00          | 21 265.51               |           |
| <b>TOTAUX T.T.C.</b>  | <b>125 073.06</b>       | <b>2 520.00</b> | <b>127 593.06</b>       |           |

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°3 au marché de travaux pour le lot 13 de l'entreprise CORNILLON.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de travaux concernant le lot 2 Gros œuvre ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

|           |                                                                                         |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.</b> | <b>RÉVISION DU LOYER DE L'ÉPICERIE POUR 2018-2019</b><br><b>Délibération n° 2018-24</b> |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que selon la délibération n° 2017-45, en date du 22 mai 2017, le Conseil avait fixé le loyer principal mensuel pour l'épicerie à la somme de TROIS CENT UN EUROS ET DEUX CENTIMES (301,02 €).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du premier mai 2018 au 30 avril 2019.

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'indice de référence des loyers (127,22), au premier trimestre 2018, augmente de 1,05 % sur un an.

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal mensuel à la somme de trois cent quatre euros et dix-huit centimes (304,18 €).

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** que, pour la période du premier mai 2018 au 30 avril 2019, le loyer principal mensuel de l'épicerie soit fixé à la somme de TROIS CENT QUATRE EUROS ET DIX-HUIT CENTIMES (304,18 €).

|           |                                                                                                                                |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.</b> | <b>SYANE : TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION CHEF-LIEU ÉGLISE –<br/>APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT<br/>Délibération n° 2018-25</b> |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : Travaux d'électrification Chef-lieu Eglise, figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 228 155,00 euros  
avec une participation financière communale s'élevant à : 104 009,00 euros  
et des frais généraux s'élevant à : 6 845,00 euros.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune d'Arenthon :

- **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière  
d'un montant global estimé à : 228 155,00 euros,  
avec une participation financière communale s'élevant à : 104 009,00 euros,  
et des frais généraux s'élevant à : 6 845,00 euros ;
- ✓ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **5 476,00 euros sous forme de fonds propres** après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;

- ✓ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie, les **annuités d'amortissement** de la participation estimative (hors frais généraux) à la charge de la Commune, sur la base des 80 % de ladite participation, soit **83 207,00 euros**.  
 Le règlement de la première annuité interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux conditions fixées par le Syndicat des Energies et l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie et au vu du plan de financement estimatif.  
 Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.  
 Le règlement du solde de la participation (20 e) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

Un point sera fait sur les emprunts en cours auprès du SYANE.

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4.</b> | <b>REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR<br/>         LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE<br/>         DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ – FIXATION DU MONTANT POUR<br/>         L'ANNÉE 2018<br/>         Délibération n° 2018-26</b> |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Dans le cadre de sa mission d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité sur le territoire de la commune d'Arenthon, Madame le Maire informe les conseillers que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) vient de communiquer le plafond de la redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité sur la commune pour l'année 2018.

Madame le Maire rappelle que la revalorisation de cette redevance s'applique dans le cadre du décret N°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et d'électricité.

Il est rappelé également qu'une nouvelle redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" a été instaurée sur le territoire de la commune selon le décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Pour 2018, le plafond calculé de la redevance d'occupation du domaine public sur la commune d'Arenthon est de 203,00 € (deux cent trois euros) et la redevance d'occupation du domaine public "chantiers provisoires" est fixée à 20,00 € (vingt euros).

Madame le Maire propose l'instauration de ces deux redevances selon les montants fixés par le SYANE.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant les redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

5.

**ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA MICRO-CRÈCHE ET LOCAUX DIVERS – MARCHÉ DE SERVICES : CHOIX DU CANDIDAT RETENU**  
**Délibération n° 2018-27**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la collectivité a décidé d'engager une procédure de consultation auprès des compagnies d'assurances concernant une garantie « dommages ouvrage » pour la construction du bâtiment de la micro-crèche et locaux divers.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2018, la commune a publié un marché à procédure adaptée pour l'exécution de prestations d'assurance relatives aux garanties « dommages ouvrage » pour la construction du bâtiment micro-crèche et locaux divers de la Commune d'Arenthon.  
La date limite de remise des offres a été fixée au 26 mars 2018 à 11h30.

Madame le Maire présente les offres déposées par les entreprises suivantes :

- Assurances Pilliot,
- SMABTP,
- Assurance des Vallées.

Ces offres ont été étudiées le 27 mars 2018.

Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (40% pour le prix et 60% pour la valeur technique), Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise suivante :

- SMABTP.

L'offre nommée ci-dessus a été déclarée économiquement la plus avantageuse et s'est positionnée première du classement pour une prime d'un montant prévisionnel de **8 065,28 € TTC** (taux de révision HT : 0,463 € et taux de révision TTC : 0,50467 €).

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de retenir l'entreprise SMABTP dans le cadre du marché de services à procédure adaptée relatif à l'exécution d'assurance pour la garantie « dommages ouvrage » concernant la construction du bâtiment micro-crèche et locaux divers ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le marché et le contrat d'assurance ainsi que tout autre document s'y reportant ou nécessaire à son exécution ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2018.

|           |                                                                                                          |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>6.</b> | <b>APPROBATION DE L'AVENANT AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL<br/>2017-2020<br/>Délibération n° 2018-28</b> |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les communes membres de la Communauté de communes du Pays Rochois ont sollicité une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours concernant toutes les écoles pré-élémentaires et élémentaires du territoire.

Cette dérogation a été accordée par le directeur académique des services de l'Éducation nationale en date du 8 février 2018, pour les trois années à venir : années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Madame le Maire indique que ce retour à la semaine de 4 jours implique une réorganisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires à compter de la rentrée scolaire 2018. Ces changements doivent être retranscrits dans le Projet éducatif territorial en cours pour les années 2017 à 2020.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant au Projet éducatif territorial 2017-2020.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** les nouveaux horaires scolaires, périscolaires et extrascolaires à compter de la rentrée scolaire 2018;
- ✓ **APPROUVE** l'avenant au Projet Educatif Territorial 2017-2020, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

**URBANISME**

**La commission du 29 mars 2018**

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Jean-Louis MONROSE  
105, Chemin des Marais  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Installation centrale aérovoltaique**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Nicolas CANDAES et Mme Justine GAUD  
60, Route de Maclenay  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Maison individuelle et garage accolé**

§ COMMISSION FINANCES

- Madame le Maire informe le Conseil de l'attribution d'une subvention de 35 683 euros au titre de la DETR pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de gaz.

§ COMMISSION VOIRIES

- Suite à la réunion du 4 avril avec les riverains et la Chambre d'agriculture pour le projet de sécurisation du carrefour de Chevilly, la municipalité va rencontrer le Maire de Cornier afin de modifier le tracé et de se rapprocher au plus près de l'autoroute, dans l'objectif de préserver les exploitations des agriculteurs.
- Monsieur MOENNE indique que les barrières en bois très abîmées situées le long de la Route de Bonneville, à La Papeterie, ont été remplacées par des bordures béton afin de mieux sécuriser le secteur.
- Une réunion est prévue au Conseil départemental le 14 mai prochain concernant le projet de véloroute Léman Mont-Blanc.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Une visite de la compostière de Perrignier et de la collecte de pneus usagés Aliapur est organisée le samedi 28 avril. Un covoiturage est prévu à 8h30 au chef-lieu.
- Madame BOEX est en train de rassembler les informations et documents pour l'étude du transfert de la compétence eaux pluviales.
- Une rencontre sur place est prévue avec un technicien du SM3A afin de faire l'état des lieux des ruisseaux, dans le cadre de la GEMAPI.

§ COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

- Madame le Maire présente le compte-rendu du Conseil d'école du 29 mars dernier :
  - Les élèves ont assisté au spectacle du 27<sup>ème</sup> BCA.
  - Une action de prévention internet a été faite par la Gendarmerie.
  - 106 inscriptions sont comptabilisées à ce jour pour la rentrée scolaire 2018.
  - L'équipe enseignante s'est engagée dans une démarche de labellisation développement durable. Un dossier de labellisation a été déposé auprès de l'Académie.

§ COMMISSION SOCIALE

- La prochaine sortie des Aînés aura lieu à Cogné en Italie le vendredi 25 mai 2018.



- La phase de négociation avec les candidats ayant répondu à la consultation relative à délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche aura lieu le 2 mai prochain.

#### § COMMISSION COMMUNICATION / INFORMATION

- Madame BOEX demande que tous les articles et photos pour le prochain bulletin municipal lui soient retournés pour le 26 avril maximum.
- La prochaine réunion aura lieu le lundi 30 avril à 18h15.

#### § ENTENTE FOOTBALL ARENTHON / SCIENTRIER

- Une réunion sera organisée le lundi 23 avril à 18h00 à la Mairie d'Arenthon.

#### § SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- La prochaine réunion a été fixée au mercredi 16 mai à 18h00 en Mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe l'assemblée que le cirque LANDRI a demandé l'autorisation d'installer son cirque les 1<sup>er</sup> et 2 septembre prochain. Les membres du Conseil donnent un avis favorable, en précisant qu'il sera demandé de régler le nombre de jours de présence sur le domaine public.
- Madame le Maire présente le coût d'installation et d'assurance du chapiteau pour les animations associatives du mois de juin (fête du foot et fête de l'école) d'un montant total de 1 263,31 euros.  
Madame le Maire propose de refacturer le coût de l'assurance aux associations.  
S'agissant de l'APE, ils financent beaucoup d'équipements au sein de l'école, il ne leur est donc pas demandé de participation financière pour l'installation du chapiteau.  
Monsieur ROUSSEAU-BARATHON évoquera le sujet lors de la prochaine réunion de l'entente football Arenthon Scientrier et demandera également au Club de foot s'ils ont toujours besoin du chapiteau.  
Si ce n'est plus le cas, le chapiteau sera seulement emprunté pour la fête de l'école et il sera demandé à l'APE de payer l'assurance du chapiteau.
- Madame le Maire énonce que la commune a dû mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Elle invite les conseillers à prendre connaissance du document et à présenter leurs éventuelles observations avant le 14 mai prochain. Le dossier a été envoyé par mail et un dossier papier est également à disposition en Mairie derrière le bureau de Jean-Sébastien.

## ***DATES A RETENIR***

- ✓ Mercredi 11 avril à 19h30 en Mairie : Réunion diagnostic pour la gestion des eaux pluviales
- ✓ Mercredi 11 avril à 20h30 en Mairie : Réunion avec les riverains et des représentants de la Chambre d'Agriculture pour le projet de déviation Cornier/Arenthon
- ✓ Jeudi 12 avril à 14h00 en Mairie : Réunion de la Commission de DSP pour la micro-crèche
- ✓ Jeudi 12 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 16 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 19 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 23 avril à 18h00 en Mairie : Réunion de l'entente football Arenthon / Scientrier
- ✓ Samedi 28 avril : Visite de la compostière de Perrignier
- ✓ Lundi 30 avril à 18h15 en Mairie : Réunion Commission Communication
- ✓ Mercredi 2 mai à 10h00 et 14h00 en Mairie : Négociation candidats DSP micro-crèche
- ✓ Jeudi 3 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 14 mai à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Mardi 15 mai à 19h00 à la Maison des Associations : Réunion du Conseil communautaire CCPR
- ✓ Mercredi 16 mai à 18h00 en Mairie : Réunion du Conseil syndical du Syndicat d'eau
- ✓ Jeudi 24 mai à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 25 mai : Sortie des Aînés en Italie
- ✓ Samedi 2 juin : Journée portes ouvertes au SIDEFAGE (covoiturage)
- ✓ Jeudi 7 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 11 juin à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 21 juin à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Jeudi 5 juillet à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 16 juillet à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Lundi 3 septembre à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal

Séance levée à 20h00.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Joël BOEX



Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 15 / 05 / 2018.

